



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 9 septembre 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### **PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-09-189** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019**

**2019-09-190** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y avait une personne présente dans la salle mais aucune question n'a été posée.

### **5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURE**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### **6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 14 août dernier.

#### 7.2 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables pour l'année 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat se termine le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs, mentionnant la possibilité que la collecte de déchets et de compost puisse être faite en utilisant un (1) camion à deux (2) compartiments séparés afin qu'ils soient ramassés en même temps lorsque les collectes tombent le même jour ou en utilisant deux (2) camions afin qu'ils ne soient pas ramassés en même temps (donc pour environ 12 collectes pour les matières résiduelles et environ 33 collectes pour les matières compostables);

**CONSIDÉRANT QUE** le devis d'appel d'offres mentionnera aussi que seulement les bacs autorisés pour la collecte de déchets seront ramassés, et non des déchets ni des encombrants situés à côté ou au-dessus des bacs;

**2019-09-191 Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à la majorité,** M. Michael Sudlow et M. Jean R. Roy ayant manifesté leur dissidence

**QUE** le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux (2) fournisseurs.

**QUE** les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois de novembre, soit le 4 novembre prochain.

**ADOPTÉE**

#### 7.3 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition des matières recyclables pour l'année 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat se termine le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs, mentionnant que la collecte de matières recyclables se fera 1 fois sur 2 semaines pendant l'année 2020 (donc pour 26 collectes);

**2019-09-192 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux fournisseurs.

**QUE** les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois de novembre, soit le 4 novembre prochain.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 7.4 Appui à la municipalité de Bolton-Est

**CONSIDÉRANT QUE** des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

**CONSIDÉRANT QUE** ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

**CONSIDÉRANT QUE** *la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé;*

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation au ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

**CONSIDÉRANT QUE** les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

**CONSIDÉRANT QUE** les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

**CONSIDÉRANT QUE** les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dû à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), tels que définies dans le document du gouvernement intitulé *Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5, 2) du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

**CONSIDÉRANT QUE** le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2019-09-193** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité d'Ogden appuie la municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation.

**QUE** la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation.

**QUE** la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables.

**QUE** l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques puisse être invoqué pour exempter les municipalités.

**QUE** la résolution soit envoyée au MAMH, au MELCC, au député provincial de la région d'appartenance de la municipalité.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin de Stanstead

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Couillard Construction Ltée. au prix de 114.50\$ la tonne métrique, taxes en sus;

**2019-09-194** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de Stanstead à la compagnie Couillard Construction Ltée. au prix de 114.50\$ la tonne métrique, taxes en sus, pour un montant de 300 tonnes maximum, donc pour un montant maximal de 34,350.00, taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**QUE** le conseil autorise l'utilisation des fonds de la subvention TECQ pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur le chemin de Stanstead.

**ADOPTÉE**

#### 8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin Marlinton

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Couillard Construction Ltée. au prix de 114.50\$ la tonne métrique, taxes en sus;

**2019-09-195** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton à la compagnie Couillard Construction Ltée. au prix de 114.50\$ la tonne métrique, taxes en sus, pour un montant de 580 tonnes maximum, donc pour un montant maximal de 66,410.00, taxes en sus.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**QUE** le conseil autorise l'utilisation d'une partie des fonds de la subvention TECQ et d'une partie des fonds de carrières de la municipalité pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 17,175.47\$ et les salaires s'élèvent à 16,486.76\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 33,662.23\$.

**2019-09-196** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 85,782.21\$;

**2019-09-197** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 9 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Mandat pour services professionnels pour l'année 2020 auprès de Cain Lamarre

**2019-09-198** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Formation en communication d'Urgence Québec gratuite pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Montérégie et Estrie offre des formations gratuites aux municipalités par des professionnels en communication d'urgence de l'équipe d'Urgence Québec, et qu'une de ces formations se tiendra à Sherbrooke le 24 octobre 2019;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2019-09-199** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation gratuite se tenant le 24 octobre 2019 à Sherbrooke.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cet atelier d'information.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Réservoir d'eau chaude pour l'hôtel de ville

**2019-09-200** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un nouveau réservoir d'eau chaude pour l'hôtel de ville au prix maximal de 1,000\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et appui à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR» ([www.solidariteglsr.ca](http://www.solidariteglsr.ca)) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

**2019-09-201** Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**DE** soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon et d'appuyer sa campagne de sensibilisation.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Municipalité alliée contre la violence conjugale

**CONSIDÉRANT QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18,746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**2019-09-202** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**DE** proclamer la Municipalité d'Ogden municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Appel d'offres public pour les travaux d'accessibilité au sous-sol de l'hôtel de ville

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden désire rendre le sous-sol de l'hôtel de ville accessible aux personnes à mobilité réduite, afin de pouvoir y tenir des activités et ateliers pour les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux d'accessibilité incluent l'installation d'une rampe d'accès et d'une entrée au sous-sol, de même que des travaux afin de rendre la salle de toilette accessible;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait une demande de subvention au gouvernement fédéral dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité 2018 – volet projets de petite envergure, et que cette demande a été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté la résolution no. 2019-06-153 demandant à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour ces travaux d'accessibilité au sous-sol de l'hôtel de ville d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune compagnie n'a soumissionné pour faire ces travaux d'accessibilité;

**2019-09-203** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres public pour ces travaux d'accessibilité au sous-sol de l'hôtel de ville d'Ogden.

**ADOPTÉE**

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 Confirmation de commandite pour les Journées de la Culture

**CONSIDÉRANT QUE** la troisième édition des Journées de la Culture de Stanstead aura lieu les 27, 28 et 29 septembre prochain, et que ce bel événement profitera à toute la communauté, incluant les résidents d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden a accepté de devenir un partenaire de choix associé aux Journées de la Culture de Stanstead, en consentant à leur offrir une commandite au montant de 50\$;

**2019-09-204** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**DE** confirmer que la municipalité d'Ogden a accepté d'offrir une commandite de 50\$ aux



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Journées de la Culture de Stanstead.

**ADOPTÉE**

### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### **13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES**

#### **13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement relatif au Comité consultatif en environnement**

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement relatif au Comité consultatif en environnement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la composition du Comité consultatif en environnement de la Municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

#### **14.1 Divers dossiers**

Aucun dossier n'a été mentionné.

#### **14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

Le maire a mentionné la dernière rencontre des maires à la MRC où le sujet du Musée de la Pêche à la Mouche a été soulevé. Le musée doit déménager de Waterloo et se cherche un autre endroit. Il a été mentionné du Parc Weir mais celui-ci n'a pas de bâtiments libres.

### **15. LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

### **2019-09-205 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 18 minutes.

\_\_\_\_\_  
Richard Violette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*